Administration
de la nature et des forêts
Grand-Duché de Luxembourg

Luxembourg, le 13 novembre 2026

Objet : Résumé de la demande d'autorisation **2026-002378** dans le cadre de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles.

Madame/Monsieur le Bourgmestre,

Par la présente et conformément à l'article 59 paragraphe 8 de la prédite loi, le service autorisations de l'Administration de la nature et des forêts tient à vous informer qu'une demande d'autorisation concernant un projet se situant sur le territoire de votre commune nous est parvenue.

Objet de la demande : **une destruction de biotopes au sens de l'article 17 de la loi modifiée du 18 juillet 2018 dans le cadre de la réalisation d'une tranchée pour la pose d'un canal d'eaux mixtes sur le territoire des communes de Bourscheid, Esch-sur-Sûre et Goesdorf, sections C de Bourscheid, HB de Ringel et D de Masseler et Harderbach**

Référence : **2026-002378**

Date de la demande : **30/10/2026**

Demandeur : **SIDEN**

Parcelle(s) cadastrale(s) : **103/259, 103/258, 103/260, 103/257, 103/475, 984/0, 985/1765, 986/1581, 98/1912, 98/552, [...]**

Ce document vous est fourni exclusivement à titre informatif. Aucune action supplémentaire n'est requise de la part de la commune.

Veuillez agréer, Madame/Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de notre considération distinguée.

Service autorisations

Courrier établi électroniquement sans signature

Veuillez utiliser la référence **2026-002378** pour toute communication avec nos services.

Administration de la nature et des forêts
Service autorisations
81, avenue de la Gare
L-9233 Diekirch
Tél. (+352) 247-56888
autorisations@anf.etat.lu
www.emwelt.lu
www.gouvernement.lu